

Juin 2007

Son Altesse royale le Prince d'Orange Willem-Alexander,
Président du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du secrétaire
général des Nations Unies

D^{re} Anna Tibaijuka, sous-secrétaire générale et directrice exécutive de UN-HABITAT

Votre Altesse royale, D^{re} Tibaijuka,

Les soussignés font partie du réseau Réclamer l'eau publique (REP), une alliance internationale de militants de la société civile, de syndicalistes, d'universitaires et de gestionnaires des services publics de l'eau. Le réseau REP existe pour promouvoir un meilleur accès à l'eau grâce à des réformes progressistes, dont les partenariats public-public entre opérateurs publics d'eau.

Nous vous écrivons afin de vous faire part de notre appui au projet de mécanisme de l'ONU destiné à instaurer des partenariats des opérateurs d'eau (POE). En renforçant le secteur public par la création de partenariats sans but lucratif entre opérateurs publics de l'eau, nous pouvons améliorer de façon significative la vie de plus d'un milliard de personnes dans le monde en développement qui n'ont pas d'accès assuré à une eau potable salubre, en particulier dans les régions périurbaines et rurales.

L'initiative des POE propose une nouvelle vision, après une décennie d'attentes irréalistes sur la contribution du secteur privé au règlement de la crise de l'eau chez les plus pauvres du monde. Depuis quelques années, de nombreux instruments ont été mis en place pour promouvoir la privatisation sous forme de partenariats public-privé (PPP), mais l'initiative des POE est unique en ce qu'elle vise clairement les opérateurs publics d'eau et leur capacité à se soutenir mutuellement. Nous croyons que les POE sont l'une des plus importantes innovations de l'histoire récente. Ils sont à la fois un défi collectif et une occasion historique de créer un processus et des mécanismes institutionnels qui reflètent vraiment les valeurs auxquelles nous croyons tous, comme la transparence, la reddition de comptes, l'inclusion, l'ouverture et la démocratie.

Même si nous appuyons fermement le projet des POE, nous tenons à exprimer quelques réserves au sujet du processus de mise en place du mécanisme des POE tel qu'il a évolué au cours de la dernière année et à présenter des suggestions visant à rendre le mécanisme final aussi efficace que possible et à l'axer principalement sur les services publics de distribution dans le monde en développement.

.../2

Comme vous le savez, lorsque le Conseil consultatif auprès du secrétaire général des Nations Unies a recommandé les partenariats des opérateurs d'eau pour la première fois, dans le plan d'action Hashimoto, il a déclaré ce qui suit :

« La coopération entre opérateurs d'eau, ou les partenariats des opérateurs d'eau (POE), peuvent être des mécanismes utiles pour accroître les capacités des opérateurs d'eau. Étant donnée la prépondérance des entreprises du secteur public, nous prévoyons que la plupart des partenariats se feront entre opérateurs publics. Toutefois, nous n'excluons pas les opérateurs du secteur privé, les ONG ou ceux qui peuvent contribuer au rendement d'entreprises publiques de l'eau sans but lucratif. »

Nous croyons que cette déclaration est significative car elle confirme certains principes de base pour ces partenariats, notamment l'importance accordée aux **services publics** de distribution et au fait que toute participation devrait être **sans but lucratif**. Nous convenons que le principe sans but lucratif en particulier a été fermement appuyé dernièrement au séminaire régional pour développer les partenariats des opérateurs d'eau en Afrique, tenu à Johannesburg. Nous sommes d'avis que ces principes sont essentiels à la réussite de ces projets de partenariat. Malgré les pressions grandissantes pour permettre l'utilisation des mécanismes de POE à des fins commerciales, leur nature sans but lucratif doit être vigoureusement maintenue.

Compte tenu des buts du mécanisme des POE, il est essentiel que les décideurs et les gestionnaires publics de l'eau jouent un rôle central dans tout le processus. En effet, étant donné que le mécanisme des POE est censé faciliter l'interaction et l'échange entre opérateurs d'eau, il est impératif que les utilisateurs finals – les opérateurs publics de l'eau eux-mêmes – puissent assumer la direction du façonnement du mécanisme. Nous soutenons que la participation active des gestionnaires publics d'eau des pays en développement à ce processus est particulièrement importante afin de veiller à ce que le mécanisme des POE contribue dans toute la mesure du possible aux ODM. Nous croyons que ces qualités ont, jusqu'à maintenant, fait défaut au processus.

Depuis quelques mois, un programme d'activités régionales a été organisé pour amorcer un processus de sensibilisation. Un financement externe (provenant du R.-U. et d'autres donateurs) a été accordé pour aider les ateliers asiatiques et africains à favoriser la participation des gestionnaires des services publics de distribution. Toutefois, le niveau de transparence et d'inclusion de l'organisation de certaines de ces activités nous préoccupe. Ces lacunes ont entraîné l'exclusion involontaire de personnes importantes provenant de services clés et de groupes de la société civile. En outre, on compte beaucoup trop sur un certain nombre d'institutions financières internationales qui ont la réputation de fonctionner sans toujours tenir compte des principes susmentionnés pour les POE. Cette situation dissuade certaines personnes de participer au processus.

.../3

Ainsi, nous aimerions vous proposer ce qui suit. Nous espérons que vous appuierez ces recommandations et que vous assurerez leur mise en œuvre :

- La création d'un groupe de référence de gestionnaires publics de l'eau et de syndicats de l'eau qui croient fermement aux partenariats public-public.

Ce groupe de référence, qui doit comprendre une forte représentation d'intervenants des pays en développement, doit recevoir un financement qui lui permettra de se réunir régulièrement. Il doit être reconnu comme groupe d'influence et d'autorité par ceux qui présenteront la proposition des POE à UN-Habitat et ailleurs.

- Il faut accorder la priorité à l'atteinte de niveaux élevés de transparence pour les mécanismes des POE, de même qu'à l'amorce d'une discussion sur les moyens à prendre pour assurer la reddition de comptes et le contrôle des partenariats individuels. Ainsi, le rôle important que peut jouer la société civile à cet égard doit être reconnu et encouragé. Par exemple, par l'entremise d'un groupe de travail, des OSC et d'autres pourraient élaborer des recommandations dans ces domaines.

Nous avons d'autres suggestions concernant le processus de développement des POE. Mais nous croyons que les deux propositions constructives qui précèdent sont d'une importance fondamentale et immédiate et nous espérons que vous assurerez leur mise en œuvre.

En espérant avoir de vos nouvelles très bientôt, nous vous prions d'agréer, Votre
Altesse royale, D^{re} Tibaijuka, l'assurance de notre considération distinguée.

Observatoire de l'Europe des entreprises – Pays-Bas
Transnational Institute – Pays-Bas
World Development Movement – Royaume-Uni

:mf/sep491
S:\Research\WPTEXT\INTERNATIONAL ACTIVITIES\INTERNATIONAL SOLIDARITY\GENERAL CORRESPONDENCE\2007\highness Willem-Alexander; Dr.Tibaijuka-fr
Le 28 juin 2007